



**MAIRIE
DE
NAGES ET SOLORGUES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RHÔNY - VISTRE - VIDOURLE

TÉLÉPHONE : 04 66 35 05 26
SOLORGUES

TÉLÉCOPIE : 04 66 35 53 09

1 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 30114 NAGES ET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Le 17 juillet 2012

**COMMUNE DE NAGES ET SOLORGUES
DEUXIEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU
RAPPORT DE PRESENTATION**

VU la loi Grenelle 2 portant habilitation du gouvernement à légiférer pour "unifier et simplifier la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,

VU l'ordonnance du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme,

VU le décret d'application du 29 décembre 2011,

VU la circulaire du 3 février 2012,

CONSIDERANT les obligations résultant de ces textes

IL EST PROPOSE, dans l'intégralité du document du Plan Local d'Urbanisme (annexes comprises) de la Commune de NAGES ET SOLORGUES approuvé le 20 décembre 2010, de substituer la surface unique dite "de plancher" à la surface hors oeuvres brute (SHOB) et à la surface hors oeuvres nette (SHON).

Le Maire
Président de la Communauté de Communes
Rhône Vistre Vidourle
Jean-Baptiste ESTEVE